

Écoles Saint Germain Nuelles - Projet 2021

LA MÉTHODE DE CONCERTATION

La réunion parents – enseignants - municipalité du 19 janvier 2021 en présence de Mme Touraine, Inspectrice de l'Education Nationale a permis d'apporter des réponses aux nombreuses questions posées au sujet de la **méthode de concertation** sur le projet. En voici les points principaux :

- Pourquoi maintenant ?

À la fin du mois de novembre de chaque année, les directrices des écoles réalisent une remontée des effectifs prévisionnels auprès de l'Inspection Académique du Rhône. Au mois de décembre 2020, les services de l'Inspection Académique alertent la municipalité : les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021 connaissent une importante baisse avec 54 élèves à l'école de Nuelles (seuil de fermeture d'une classe à 50) et 136 élèves à l'école du Colombier (seuil de fermeture d'une classe à 130). Par ailleurs les cohortes d'élèves à Nuelles sont en baisse régulière, ce qui présage d'une baisse pérenne de l'effectif total pour l'école de Nuelles. Même si elle peut être perçue comme n'étant pas encore absolument critique, **cette situation risque d'engendrer à court terme une rivalité entre les 2 écoles de la commune**. La municipalité serait obligée de remettre en place une carte scolaire interne à la commune afin de tenter chaque année un équilibrage des effectifs entre les deux écoles !!

Un petit groupe de travail d'élus est alors constitué pour étudier la faisabilité **d'une seule école primaire avec deux sites spécialisés**, afin de les rendre **solidaires face aux fluctuations démographiques** et de **garantir le maintien des deux sites sur le long terme**.

Le calendrier est serré et nous sommes seulement à quelques jours des vacances scolaires de Noël pendant lesquelles il n'est pas possible de démarrer une concertation sur un tel sujet qui demande un travail conséquent et la présence de toutes les parties prenantes. La décision est prise par le Maire après consultation de ses adjoints de lancer la concertation sur ce projet **le 5 janvier** au soir. Il était évidemment indispensable d'informer en priorité les enseignants et les agents des écoles qui ont été rencontrés successivement le 5 au soir pour leur présenter les impacts du projet sur leur vie professionnelle au cas où le projet serait lancé. **Le même soir** un document (<http://st-germain-nuelles.fr/telechargement/-1/254--38>) explicitant la concertation lancée a été envoyé à tous les parents des écoles, aux équipes enseignantes, à tous les personnels communaux, aux assistantes maternelles, aux associations de parents d'élèves et aux parents délégués. **Six réunions** ont rapidement eu lieu avec les parents délégués, les associations de parents d'élèves, les assistantes maternelles, les représentants des conseils d'école. La commission écoles du conseil municipal s'est réunie 3 fois. Les parents délégués ont démarré le recueil des avis et des questions auprès des parents d'élèves. Après la tenue de ces premières réunions, et les premières propositions organisationnelles de la commission écoles du Conseil municipal, **nous avons informé l'ensemble de la population** de ce projet via une communication sur le site Internet de la commune et une publication sur la page FaceBook le 17 janvier ainsi que par une mention expresse lors des vœux du maire et via 2 interviews données aux journaux. Chaque citoyen peut transmettre ses remarques, ses propositions, son avis, par mail à la mairie jusqu'au vendredi 5 février (mairie@mairie-sgn.fr). Les 2 Conseils d'école se réuniront sur un même ordre du jour et au même endroit pour donner leur avis le 26 janvier et d'autres réunions pourront être organisées avant la séance du Conseil municipal qui décidera **le 8 février** la mise en place ou non du projet.

- Pourquoi un planning aussi serré ?

Nous sommes tributaires du calendrier de l'Inspection Académique qui doit étudier chaque projet d'évolution des effectifs pour la rentrée scolaire 2021. En effet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie doit analyser chaque situation de chaque école du Rhône à travers des seuils d'équité. Ces projets sont présentés en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) à Monsieur le Préfet début mars. Cet arbitrage entraîne des modifications d'attribution de postes pour les enseignants qui ont donc la possibilité de choisir un poste en fonction d'un barème de points. Cette opération appelée « mouvement des enseignants » se déroule début avril. Ainsi, entre début décembre et début mars, toutes les situations des écoles du Rhône sont instruites sur la base des effectifs prévisionnels à la rentrée scolaire suivante et cela chaque année.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie doit ainsi être informé de la décision du Conseil municipal au plus tard le 9 février pour que cette nouvelle organisation soit intégrée, le cas échéant, dans la carte scolaire décidée par le Préfet début mars pour une mise en place en septembre 2021.

- Pourquoi ne pas partir d'une page blanche ?

Certaines personnes ont émis le souhait d'une co-construction démarrant de zéro avec tous les citoyens, à l'image de la concertation lancée en septembre pour l'aménagement de la place de l'Alambic.

En fait, les 2 situations ne sont pas comparables. Pour la place, on peut imaginer des dizaines de solutions potentielles. Mais en ce qui concerne nos écoles, nous avons un impératif : **conserver les 2 sites !**

> Il n'existe donc que 2 alternatives structurelles :

soit 2 sites généralistes (organisation actuelle), **soit 2 sites spécialisés** (organisation projetée avec les bénéfices attendus que nous avons expliqués dans le document « Les avantages et opportunités du Projet » <http://st-germain-nuelles.fr/telechargement/-1/255--39>).

La première option est l'existant sur lequel très peu de changements peuvent être mis en place. À la seconde option des précisions organisationnelles peuvent être apportées par chacun des participants à cette concertation. **C'est tout l'objet du processus que nous avons lancé.**

Le projet a d'ores et déjà évolué grâce aux remontées des enseignants, des parents d'élèves, des assistantes maternelles, etc. Nous avons par exemple ajouté au projet une navette entre les 2 sites lors de la pause méridienne pour les enfants qui ne vont pas à la cantine. Nous avons questionné la PMI qui confirme que les assistantes maternelles pourront bien déposer/récupérer les enfants à la navette. Nous avons l'accord de principe de professeurs pour mettre en place des études surveillées dès la rentrée 2021. Et la concertation est toujours en cours.

À la fin de cette première phase de concertation, ce sont les élus du Conseil Municipal qui décideront de maintenir l'organisation existante ou bien de mettre en place le regroupement des écoles en une école primaire avec un site spécialisé pour les maternelles à Nuelles et un site spécialisé pour les élémentaires au Colombier.

Dans ce processus de recueil des avis, nous tenons compte de toutes les remarques, toutes les suggestions et toutes les propositions qui nous sont adressées. À ce jour la consultation n'a pas fait remonter d'obstacle majeur, et il restera 6 mois dans la deuxième phase pour co-construire ce projet dans toutes ces

facettes s'il est adopté en Conseil Municipal. Nous veillerons à apporter, dans la mesure du possible, une réponse aux cas particuliers qui nous seront soulevés.

- **Pourquoi ne pas reporter en 2022 ?**

Les chiffres des remontées d'effectifs de l'Académie nous plongent dans une réelle inquiétude. Nous savons également que la démographie est en baisse sur l'ensemble du territoire national. Saint Germain Nuelles ne fait pas exception, même si, contrairement à certaines allégations, le sujet de l'arrivée de nouvelles familles et de l'attractivité de notre territoire fait partie de nos préoccupations et que nous y travaillons depuis 6 ans autant que nos prérogatives nous le permettent. Nous continuerons dans les années à venir à mettre en œuvre des projets facilitant la venue de familles avec jeunes enfants sur notre commune mais nous devons faire avec une réalité que nous ne pouvons maîtriser. Il est donc de notre devoir d'anticiper les fluctuations démographiques à venir et d'**assurer au plus vite le maintien des 2 sites à Nuelles et au Colombier.**

Laisser un tel projet en suspens pendant un an plongerait tous les acteurs (enseignants, parents, élèves, agents, municipalité, académie) dans une grande **incertitude**. Cela ne serait pas sans poser de problèmes : que dire aux nouvelles familles ? comment les enseignants pourraient-ils se lancer dans des projets pédagogiques à moyen ou long terme ? comment les agents et les enseignants pourraient-ils se projeter en terme d'évolution professionnelle, de pérennité de leur présence, etc ? comment expliquer cette attente et cette incertitude aux enfants ?

Si le projet est adopté en Conseil Municipal il restera **6 mois pour co-construire** toutes ses facettes organisationnelles avec toutes

les parties prenantes et **chacun pourra ainsi se l'approprier**. Des groupes de travail seront constitués. Un calendrier de concertation sera proposé de février à juin 2021. Les différents acteurs de terrain et les parents seront conviés en fonction de l'ordre du jour et des compétences de chacun. Les Conseils d'école des 2 trimestres à venir permettront de jalonner cet avancement.

Nous comprenons les inquiétudes liées à la situation sanitaire actuelle et aux changements auxquels tout le monde (et en premier lieu les enfants) a dû faire face depuis près d'un an. En 2020, les élus ont été partie prenante avec les équipes enseignantes et les agents de la commune, de la mise en œuvre de chacun des protocoles sanitaires, toujours avec la volonté de garantir une reprise de l'enseignement en toute sécurité pour les élèves tout en maintenant un environnement chaleureux et accueillant. Si le projet devait être acté par le Conseil Municipal, le même **souci premier de la sécurité et du bien-être** des élèves, mais aussi des enseignants et des agents, serait bien entendu au cœur des aménagements à réaliser.

Nous savons que chacun d'entre nous a vécu une année remplie de bouleversements et que ce projet, s'il est mis en place, aura des conséquences importantes pour une bonne partie des élèves et des familles de nos écoles. Entre la prise de décision et la rentrée scolaire ce changement sera réfléchi, expliqué, accompagné par chacun des acteurs (enseignants, agents, municipalité) pour qu'il se déroule dans la plus grande sérénité. Les enseignants réfléchissent notamment à la manière de faire découvrir leur nouvel environnement aux enfants concernés par ces changements dans le respect des consignes sanitaires qui auront cours au printemps prochain. Chacun pourra s'approprier le projet et nous accompagnerons avec plaisir toute initiative qui aidera à vivre positivement ce changement. Rappelons que l'un des objectifs de ce projet est de consolider **la cohésion de notre commune**, la période de co-construction que nous souhaitons

mettre en place si le projet est validé par le Conseil municipal sera un temps important pour **avancer ensemble** vers une rentrée certes différente mais sereine et pleine de possibilités.

- **Quels sont les points majeurs à traiter ?**

> Le projet repose sur le principe de sites spécialisés. Pour faciliter la vie des familles et des enfants il nous est paru nécessaire de prévoir à la fois un léger décalage des horaires entre les 2 sites et une **navette gratuite** le matin et le soir. Une navette gratuite à la pause méridienne est désormais également prévue. Le fonctionnement de la navette sera adapté aux besoins réels des familles. Ce jeudi 21 janvier 2021 une première mise en situation (points de dépôt, trajet, temps de trajet, sécurité des abords) a **montré la faisabilité** d'un service de navette, y compris avec un grand car. Il faut désormais en préciser le fonctionnement (aménagement, choix du prestataire, etc).

> Les **horaires** du matin, de la pause méridienne et du soir ont été proposés avec un décalage de 15 minutes entre les deux sites et une pause de midi raccourcie pour les élèves de maternelle. Il s'agit là d'une proposition, des modifications pourront être apportées si besoin lors des groupes de travail à venir. Les nouveaux horaires et les navettes permettront aux parents qui le désirent, de déposer et retrouver leurs enfants à un seul endroit.

> Des **aménagements** seront nécessaires sur chaque site afin de le spécialiser en accueil pour les maternelles à Nuelles et pour les élémentaires au Colombier. Les élus travaillent actuellement à les évaluer selon la base du cahier des charges des enseignants. Cette évaluation sera portée à la connaissance du Conseil municipal du 8 février prochain.

> Concernant les **coûts** de la réorganisation des écoles (aménagements, navettes,...), le prévisionnel sera également présenté en Conseil Municipal. Pour sa gestion financière, la commune dispose de la meilleure note (sur une échelle de 1 à 16). Elle a les moyens, sans augmenter les impôts, de supporter les dépenses qu'engagerait ce projet. Rappelons que la commune a parfaitement su supporter le coût des Temps d'Activités Périscolaires de 2014 à 2018. Ces éléments budgétaires feront partie des critères d'appréciation de la faisabilité du projet par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 février.

le 24 janvier 2021, document établi par la municipalité
avec la participation de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale